



LA PLAINE DES PALMISTES

**PORTANT PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF  
DELIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE DE  
LA PLAINE DES PALMISTES**

Demande déposée le :	13/01/2020
Demande affichée le :	17/01/2020
Demande complétée le :	20/05/20 20
Par :	Madame PADRE Aurélie
Demeurant à :	245 E Côte du Tuc 82290 ALBEFEUILLE LAGARDE
Représenté(e) par :	/
Sur un terrain sis à :	LIGNE 1500 A CHEM FREMICOU 97431 LA PLAINE DES PALMISTES 406 AV 998
Nature des travaux :	Travaux sur construction existante
Destination de la construction :	Habitation
Sous-destination de la construction :	/
Nombre de logement :	1
Objet de la modification :	Modification du garage : suppression de la cuisine et décompte du garage de la surface plancher.

N° PC 974 406 17 A0092 M01	
Surface de plancher déclarée(s) (m <sup>2</sup> ):	
Existante :	76
Démolie :	0
Créée :	0
<b>Totale :</b>	<b>76</b>
Si dossier modificatif, Surface antérieure :	149

**Le Maire,**

Vu la demande susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan de Prévention des Risques d'Inondations et de Mouvements de Terrain de la commune de La Plaine des Palmistes, approuvé le 05/12/2011,

Vu le Plan Local d'Urbanisme arrêté le 28/03/2012, approuvé le 29/05/2013 et modifié le 20/03/2019,

Vu le règlement de la zone PLU : UB,

Vu le règlement de la zone PPR : B3,

**ARRÊTE****Article 1:** Le permis de construire modificatif **EST ACCORDE** pour le projet décrit dans la demande susvisée,**Article 2:** Les réserves émises au permis de construire initial sous le n° d'arrêté 113 PC 2017 demeurent applicables.**Article 3:** La présente décision est transmise à Monsieur le Préfet, dans les conditions prévues à l'Article L 421-2-4 du Code de l'Urbanisme.

Le Maire,

Marc-Luc BOYER



Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20200606-00160-2020-AR  
Date de télétransmission : 05/06/2020  
Date de réception préfecture : 05/06/2020